

Nombre de membres**en exercice:** 11**Présents :** 10**Votants :** 10**Séance du 13 avril 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le treize avril l'assemblée régulièrement convoquée le 13 avril 2022, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Michel THEBAUD, Michel MESPOULET, Jean-Jacques DELBERT, Christine BOY, Pascal RICHARD, Laurence MONESTIER, Cedric PAGANEL, Yoann MARCOULY, Laetitia BLANC, Sabine BLANC DUBREUIL**Représentés:****Excuses:** Yoann BERGOUNIOUX**Absents:****Secrétaire de séance:** Christine BOYObjet: Objet: Vote des taux d'imposition 2022 - DE 2022 003**Objet: Vote des taux d'imposition 2022**

Monsieur le Maire présente le dossier fiscal en vue du vote des taux d'imposition des taxes locales directes 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux, à savoir

- Foncier bâti : $128\,200 \times 27,44\% = 35\,178\text{ €}$
- Foncier non bâti : $7\,028 \times 72,53\% = 5\,222\text{ €}$
- CFE : $218\,010 \times 12,96\% = 29\,186\text{ €}$

TOTAL : 69 586 €Objet: Vote du compte administratif - seniergues - DE 2022 004

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de THEBAUD Michel

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par THEBAUD Michel après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	19 485.59			23 338.45	19 485.59	23 338.45
Opérations exercice	22 284.95	31 068.84	103 654.50	131 373.14	125 939.45	162 441.98
Total	41 770.54	31 068.84	103 654.50	154 711.59	145 425.04	185 780.43
Résultat de clôture	10 701.70			51 057.09		40 355.39
Restes à réaliser	9 757.59				9 757.59	
Total cumulé	20 459.29			51 057.09	9 757.59	40 355.39

Résultat définitif	20 459.29			51 057.09		30 597.80
--------------------	-----------	--	--	-----------	--	-----------

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à SENIERGUES, les jour, mois et an que dessus.

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - seniergues - DE 2022 005

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de THEBAUD Michel

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 51 057.09

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	23 338.45
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	30 246.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	27 718.64
Résultat cumulé au 31/12/2021	51 057.09
A.EXCEDENT AU 31/12/2021	51 057.09
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	20 459.29
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	30 597.80
B.DEFICIT AU 31/12/2021	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré à SENIERGUES, les jour, mois et an que dessus.

Objet: Vote du compte de gestion - seniergues - DE 2022 006

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de THEBAUD Michel

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à SENIERGUES, les jour, mois et an que dessus.

Objet: Vote du budget primitif - seniergues - DE 2022 007

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2022 de la Commune de Seniergues,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Seniergues pour l'année 2022 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 212 844.29 Euros
 En dépenses à la somme de : 212 844.29 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	31 080.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	14 870.00
014	Atténuations de produits	17 201.00
65	Autres charges de gestion courante	51 919.67
66	Charges financières	560.00
022	Dépenses imprévues	2 889.93
023	Virement à la section d'investissement	33 773.20
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	689.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		152 982.80

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	1 165.00
73	Impôts et taxes	64 787.00
74	Dotations et participations	44 793.00
75	Autres produits de gestion courante	11 640.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	30 597.80
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		152 982.80

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	31 179.79
16	Emprunts et dettes assimilées	15 030.00
020	Dépenses imprévues	2 950.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	10 701.70
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		59 861.49

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 000.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	20 459.29
165	Dépôts et cautionnements reçus	940.00

021	Virement de la section de fonctionnement	33 773.20
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	689.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		59 861.49

ADOpte A LA MAJORITE

Fait et délibéré à SENIERGUES, les jour, mois et an que dessus.

Tour de table :

Laurence Monestier : Un deuxième cabinet d'infirmières verrait le jour à Labastide-Murat.

Cédric Paganel : propose de faire d'autres plantations d'arbres au foyer rural.

Christine Boy : remarque que l'herbe pousse dans les allées du cimetière.

Michel Mespoulet : aimerait que le conseil municipal soit prévenu avant le nettoyage des chemins ruraux.